

Département du Tarn
Arrondissement de CASTRES
MAIRIE de VABRE
81330 VABRE
Tél. 05 63 74 40 60
mairie@vabre.fr

ARRÊTÉ

N° AR_2025_09

portant Arrêté municipal portant fixation du prix de vente des carburants à la station-service communale de Vabre

Le Maire de la Commune de Vabre,

- Vu le code général de collectivités territoriales,
- Vu la délibération en date du 10 mai 2021 portant fixation de la marge sur le prix de vente des carburants et autorisant le Maire à fixer le prix de vente des carburants de la station-service communale,
- Vu la délibération en date du 14 avril 2021 portant création de la régie de recette,
- Vu l'arrêté en date du 21 avril 2021 portant nomination d'un régisseur et d'un mandataire pour la régie de recette concernant l'encaissement des produits liés à l'exploitation de la station-service communale,

Considérant que pour permettre l'exploitation de la station-service communale, il convient de fixer le prix de vente des carburants ;

ARRETE

Article 1er : A compter du 24 avril 2025, onze heures, le prix de vente des carburants est fixé comme suit :

- Diesel Gazole-B7 : 1,575 € TTC/litre
- Essence SP98- E5 : 1,770 € TTC/litre
- Essence SP95-E10 : 1,689 € TTC/litre

Article 2 : Les tarifs applicables seront affichés sur place.

Article 3 : L'arrêté n° AR_2025_08 en date du 11 mars 2025 est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune.

Article 5 : Madame le Maire, le comptable public, le régisseur et son mandataire, sont chargés, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le Maire certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois.

Madame Françoise Pons
Françoise PONS
Maire de Vabre
Fait à VABRE, le 24 avril 2025
81
Maire de VABRE